

**COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FEVRIER 2012**

**Présents** : Étaient présents : BERNARD Micheline, BARITEAU Philippe, RENOU Gérard, BERNARD Gilbert, BOURDON Céline, LAFOND Chantal, BARIL Marilyne, LAFORGE Fabienne, SAUNIER Luc et TERRIEN Philippe ;

**Absente excusée** : Madame METTEN Laëtitia.

Madame METTEN a donné pouvoir à Monsieur TERRIEN Philippe

**Secrétaire de séance** : Madame LAFOND Chantal

**Ordre du Jour** :

- ☞ Approbation du compte-rendu du 9 Décembre 2011
- ☞ Logement communal
- ☞ Mur de clôture de l'école
- ☞ Décisions budgétaires
- ☞ Préparation budget 2012
- ☞ Contrat aidé
- ☞ Aménagement foncier
- ☞ CDC : Démarche de prévention des risques
- ☞ Centre de Gestion : Avenant convention
- ☞ Personnel Communal
- ☞ Salle pour obsèques civiles
- ☞ Questions diverses

**Approbation du compte-rendu de Conseil Municipal du 9 Décembre 2011.**

**Logement Communal** :

La rénovation étant presque achevée, notre locataire va pouvoir le réintégrer. Pour le logement actuellement occupé, il reste quelques travaux d'assainissement et d'entretien à effectuer. Il sera proposé à la location d'ici quelques mois.

**Mur et clôture de l'école** :

Il faudra compter 1.600,- Euros, pour une reconstruction du mur à l'identique, auxquels s'ajouteront 600,- Euros environ, pour le retrait à effectuer dans la cour de l'école. Reste à budgétiser la bande d'éclairage (devis Synertec) et le déplacement du poteau (devis France Télécom).

**Décisions budgétaires** :

**I) Décision budgétaire (modificative) n°1 :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de prendre une décision modificative pour des dépassements de crédits.

.../...

SECTION INVESTISSEMENT :  
Opérations d'Ordre

a) Dépenses

Article	Libellé	Recettes	Dépenses
041	Opérations patrimoniales		16 994,22 €
1641	Emprunts		121.23 €
205	Licences		1125,00 €

SECTION INVESTISSEMENT :  
Opérations d'Ordre

b) Recettes

Article	Libellé	Recettes	Dépenses
041	Opérations patrimoniales	16 994,22 €	
2313	Constructions	1 246,23 €	

**II) Décision budgétaire (modificative) n°2 :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de prendre une décision modificative pour des dépassements de crédits.

SECTION FONCTIONNEMENT :

a) Dépenses

Article	Libellé	Recettes	Dépenses
<u>011</u>	<u>Charges à caractère général</u>		<u>8 246,00 €</u>
<u>66</u>	<u>Charges financières</u>		<u>1 088,00 €</u>
<u>67</u>	<u>Charges exceptionnelles</u>		<u>27,00 €</u>

SECTION FONCTIONNEMENT :

b) Recettes

Article	Libellé	Recettes	Dépenses
<u>73</u>	<u>Impôts et taxes</u>	<u>9 361,00 €</u>	

.../...

.../...

### **III) Commande d'un défibrillateur :**

Commande d'un défibrillateur d'un coût de 2.766,- €uros H.T, auprès de l'entreprise D+SERVICES (subvention à hauteur de 30% à solliciter auprès du Conseil Général). Il s'agit d'un modèle prévu pour l'extérieur. Le prix comprend l'appareil, les électrodes, l'armoire extérieure et la maintenance.

### **Préparation du budget 2012 :**

- Vote du compte administratif 2011 ⇒ 24 Février 2012
- Commission du budget ⇒ 6 Mars 2012
- Vote du budget ⇒ 23 Mars 2012

### **Contrat aidé :**

Monsieur Gilbert BERNARD poursuit ses contacts avec Pôle Emploi dans l'éventualité d'une embauche en contrat aidé. Le taux de prise en charge est de 90% sur la base de 24 heures hebdomadaires, contrat de 6 mois renouvelable.

### **Aménagement foncier :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission Intercommunale de Forges – Le Thou – Aigrefeuille s'est prononcée en faveur d'opérations d'aménagement sur le périmètre impacté par la déviation de Puydrouard et sur le périmètre complémentaire.

Le coût des travaux connexes du périmètre perturbé est pris en charge par le Conseil Général. Par contre, ceux du périmètre complémentaire sont à la charge des propriétaires à hauteur de 50 %. La Commune a la faculté d'en assurer la maîtrise d'ouvrage.

Considérant l'absence totale d'éléments chiffrés, le Conseil Municipal refuse de prendre cette décision.

### **C.D.C Plaine d'Aunis : Démarche de prévention des risques professionnels des Agents communaux :**

La Communauté de Communes s'engage dans cette démarche pour le compte des Communes du territoire.

Pour mener à bien ce projet, la Communauté de Communes Plaine d'Aunis va recruter un **préventeur intercommunal** (délibération du 16/11/2011). Le projet devrait voir le jour début 2012.

La Communauté de Communes Plaine d'Aunis gérant ce dossier pour le bénéfice de toutes les Communes concernées, Madame le Maire propose d'autoriser ladite Communauté à percevoir l'intégralité des subventions relatives à ce projet (71.000,- €uros).

### **Centre de Gestion : Cotisations des dossiers maladie des Agents**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal, d'un courrier reçu du Centre de Gestion 17, l'informant qu'à titre de participation aux frais de fonctionnement de leur service et qu'après quatre années sans modifications, le Centre de Gestion 17, appliquera à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2012, un coût de traitement de 38 €uros, par évènement, pour un Agent concerné. Il était de 32,50 €uros auparavant.

La Commune charge le Centre de Gestion de négocier un « contrat d'assurance groupe statutaire » auprès d'une Compagnie d'Assurance agréée.

.../...

.../...

**Personnel Communal** : Dossier reporté à une prochaine séance.

**Salle pour des obsèques civiles** :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal, que notre Collègue Monsieur Luc SAUNIER nous avait interpellés, sur l'absence d'un lieu de rassemblement pour la célébration d'obsèques civiles.

Afin que ces cérémonies puissent se dérouler dans des conditions de confort et de dignité, en vertu du principe de légalité des citoyens (les familles souhaitant une cérémonie religieuse bénéficient de la mise à disposition de l'édifice culturel appartenant à la Commune), le Conseil Municipal propose la mise à disposition de la salle des fêtes ou de la salle du Conseil Municipal.

**Questions diverses** :

Proposition de Madame la Préfète pour l'implantation d'un radar sur Forges en fin d'année.

La Communauté de Communes Plaine d'Aunis a mandaté le cabinet NERIOS, pour établir le diagnostic de mise en accessibilité des bâtiments publics et de la voirie pour l'ensemble des Communes.

Monsieur Gérard RENOU est chargé du suivi du dossier.

La séance est levée à minuit.